

Délibération n°260007

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Charles BALARDY, Jennyfer BONENFANT, Pascal BOUZIGUES, Nadia BOUALAM, Alexis BRU, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Pierre DEMNI Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Florence PORTRA, Cyrielle POSADAS, Jean-Marc NADAL, Jessica PUECH, Jean-Pierre TORAN, Laura SAPONARO, Bruno VICTORIA

Absent (excusés) : Clément HOLIÉ (pouvoir donné à Bruno VICTORIA)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 17 mars 2026 / Date d’Affichage : le 17 mars 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 22/03/2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2026,

Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 20 mars 2026

Le Maire,
Gérard POUJADE




La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2026 à 20h30

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT.

Absents : Jennifer RENAUDIN, Viviane DUBOIS, Michel CUPOLI, Pascale KHAMNOUTHAY.

Secrétaire de séance : Agnès BRU.

1) CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°260001 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. le Maire : « Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal, est-ce qu'il y a des questions ? [Silence]

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

>> Votes pour : 15 sur 15 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

Délibération n°260002 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

M. le Maire : « Le compte rendu des décisions prises depuis ce dernier conseil, est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme Audrey FOULQUIER : « Juste, par rapport à la rénovation des tennis, ils seront à disposition quand ? »

M. le Maire : « Normalement, à la fin de la semaine ils doivent être disponibles. Mais nous, on a dit, fin mars ? »

M. Jean-Marc NADAL : « Courant mars. »

M. le Maire : « Ça a été compliqué pour le grillage et pour les microfissures du sol. En fait, avec tous les sous-traitants de la société See You Sun, la situation s'est débloquée avec un courrier de ma part disant qu'on allait se rapprocher d'un avocat pour engager des poursuites pour abandon de chantier. Est-ce que c'est ça ? Ça a eu l'air de déclencher les travaux.

Ce qu'il restait cette à faire :

- *Le grillage est maintenant posé. Le grillage à deux "cloisons", si on peut appeler ça comme ça, faites avec des filets, qui doivent être arrimées. L'arrimage aura lieu dans le courant de la semaine.*
- *On devait - je parle sous ton contrôle - réparer les microfissures du tennis, c'est fait. On nous a demandé que ce ne soit pas utilisé pendant 2 ou 3 jours ; les 2, 3 jours sont passés. Il y a quelqu'un qui y est allé ? »*

M. Jean-Marc NADAL : « Je suis allé voir. C'est moyen. A moins qu'ils ne soient repassés. Je trouve ça moyen. »

M. Jean-Charles BALARDY : « Oui. »

M. Jean-Marc NADAL : « On doit se voir demain avec Grégory du secrétariat pour faire le point. »

M. le Maire : « Regardez-le.

- Ensuite, il y a un terrain de tennis et le terrain du fond qui ont été nettoyés. Le second terrain de tennis, c'est aujourd'hui ou demain qu'ils devaient le laver.
- L'éclairage a été mis en place, mais il faut aller vérifier qu'il n'y ait pas de réglage à faire.

J'ai fait l'inventaire de ce qu'il reste ; mais à part ça, qu'est-ce qui manque ? »

M. Jean-Charles BALARDY : « Tout le grillage n'est pas fait, il reste le dernier quart, là où ils doivent poser des luminaires sur le trajet. »

M. le Maire : « Ah oui, le long. Les terrains sont éclairés mais pas le trajet. »

M. Jean-Charles BALARDY : « Voilà. Et le dernier quart, la partie basket. »

M. le Maire : « Le dernier tiers alors. Ils n'ont pas encore fait les terrains de pétanque ? »

M. Jean-Charles BALARDY : « En haut ? »

M. le Maire : « Je ne sais pas, tu dis que le dernier terrain n'est pas fait ? »

M. Jean-Charles BALARDY : « Non. Il faut séparer pour l'éclairage. Parce que pour garder l'allée, il faut qu'ils séparent un peu de l'éclairage et qu'ils en mettent un peu plus, de lampes. Pour que, lorsqu'on arrive, on ait l'allée qui soit éclairée et séparée du terrain de basket. »

M. le Maire : « D'accord. »

M. Jean-Marc NADAL : « Après, côté tennis, ce sera bon, ils pourront rejouer. Il y a la partie fermeture des portes, il faut qu'on regarde si on met des badges. Après, il restera la partie des Quilles de 8 où il faut tout réaménager y compris l'algéco. Et le basket, il faut remettre le panier pour faire du 3 par 3 ; plutôt côté sapinettes, ce sera mieux pour les ballons. Il y a encore tout ça à faire. Mais du côté des tennis, ils vont pouvoir rejouer au mois de mars. »

M. le Maire : « En gros, le chantier a été abandonné pendant 4 mois ? »

M. Jean-Marc NADAL : « Ah oui. »

M. le Maire : « À peu près, 4 mois. Avec des relances de Grégory et moi, alternativement mais quasiment toutes les semaines. C'était affreux. Et les raisons qu'ils invoquaient, je ne sais pas quoi en penser. »

Mme Aurelle JÉGO : « Ils se renvoient tous la balle en fait. »

M. Jean-Marc NADAL : « C'est le cas de le dire ! »

M. le Maire : « Ah oui, il n'y a pas de jeu de mots. D'autres remarques sur les décisions depuis le dernier conseil ? »

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

>> Votes pour : 15 sur 15 votants

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal.

2) FONCIER

Délibération n°260003 : PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE D'UNE VOIE PRIVÉE OUVERTE À LA CIRCULATION DU PUBLIC – PARCELLE AO 73 – APPROBATION DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. le Maire : « On avait une procédure de transfert d'office dans le domaine public : une partie de la rue Carco et de la rue Bazin. Cela traînait depuis des années. L'enquête publique a été ouverte. Personne n'y est venu. De fait, il y a un avis favorable de la rétrocession à l'euro symbolique pour le compte de la commune. »

Mme Aurelle JÉGO : « Ça n'est pas à "l'euro symbolique", parce qu'il n'y a pas de cession en fait. »

M. le Maire : « C'est vrai, c'est une expression que j'ai employée mais qui n'est pas juste. Il y a rétrocession, point. Des questions par rapport à la récupération de cette voie ? »

M. Jean-Charles BALARDY : « C'est pas mal. »

M. le Maire : « C'est pas mal, oui. »

M. Jean-Charles BALARDY : « Depuis le temps ! »

M. le Maire : « Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

M. Jean-Charles BALARDY : « Parce qu'effectivement, on était presque à moitié dans l'illégalité quand on faisait des travaux dessus. »

M. le Maire : « Non non, à partir du moment où c'était utilisé, on avait le droit de la maintenir pour faire passer les pompiers, la Poste, enfin tous les services publics. Mais on aurait été dans l'illégalité si on avait fait des investissements dessus. La réparation, oui, mais... Et c'est pour ça qu'on n'a pas fait de travaux structurants dessus. »

Le Conseil municipal a, par délibération du 29 septembre 2025, décidé d'engager la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la voie privée ouverte à la circulation du public située sur la parcelle cadastrée AO 73, et a autorisé Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique préalable en vue d'un transfert sans indemnité.

Le dossier d'enquête publique a été soumis à enquête publique pendant une durée de 16 jours, du lundi 17 novembre au mardi 2 décembre 2025 inclus.

Le commissaire enquêteur, Didier CANCÉ, a remis son rapport et ses conclusions motivées le 12 décembre 2025 : il émet un avis favorable, sans réserve ni recommandation.

>> Votes pour : 15 sur 15 votants

Le conseil municipal approuve le transfert d'office, sans indemnité, dans le domaine public communal, de la voie privée ouverte à la circulation du public située sur la parcelle cadastrée AO 73.

Ce transfert vaut classement de plein droit dans le domaine public communal à la date de la présente délibération et entraîne l'extinction de tous droits réels et personnels existant sur l'emprise transférée.

Délibération n°260004 : RETROCESSION GRACIEUSE DE TERRAINS PRIVES A LA COMMUNE DU SEQUESTRE ET MODIFICATION DE PARCELLAIRE CADASTRAL - Modificatif à la délibération n°250022 du 7 avril 2025

M. le Maire : « Ensuite, il s'agit de rétrocessions de terrains privés à la commune et sur les modifications d'une parcelle cadastrale. Cela fait suite aux travaux qui ont eu lieu rue de Pendariès en 2019. Vous avez là le détail de toutes les parcelles, avec à chaque fois, le propriétaire et la parcelle qui est récupérée. Chaque fois, qu'il y a une grande ou une petite surface, nous, on récupère la petite partie. De toute façon c'est marqué, il est marqué le mot "commune" en face. On redécoupe toute la route de Pendariès. »

Mme Aurelle JÉGO : « Si je peux me permettre ? »

M. le Maire : « Oui. »

Mme Aurelle JÉGO : « En fait, tout ça a déjà eu lieu, cette délibération est juste sur la procédure. Car en avril 2025, vous aviez déjà acté cette rétrocession, mais ça devait passer devant le notaire. Et il y a un retard monstrueux, qui se compte en années pour des gestions comme ça chez le notaire, parce que ça ne leur rapporte rien, vu que c'est à "l'euro symbolique". Comme on a été accompagné par un bureau d'étude pour le transfert d'office de la rue Carco et de la rue Bazin, et que ça a été un accompagnement très satisfaisant, eux, peuvent faire la procédure administrative, c'est-à-dire qu'ils vont préparer un arrêté, qui sera signé par le maire et par un autre élu, et cette procédure administrative pourra, sans passer devant le notaire, être envoyée directement ensuite au service des Domaines. Donc cela permettrait de gagner du temps. »

M. le Maire : « Toutes ces procédures sont relativement longues. Les travaux datent de 2019. Une difficulté qu'on a, c'est de travailler avec les notaires, qui ne se mobilisent pas pour ce genre d'opération, parce qu'il n'y a pas de grands enjeux pour eux. »

Mme Aurelle JÉGO : « Financièrement, ça ne vaut rien. »

M. le Maire : « Financièrement ça ne vaut rien et ça traîne pendant des années et des années. Par le biais de cette procédure, on a de quoi mettre d'équerre. Donc on va mettre en règle la rétrocession de ces terrains. »

Mme Aurelle JÉGO : « Par contre, il faut que vous décidiez d'un élu adjoint qui représentera la mairie, parce qu'il y a 2 personnes qui doivent représenter la mairie dans cet arrêté. »

M. le Maire : « Il me semble logique que ce soit Jean-Charles, qui s'occupe des questions d'urbanisme, qui le fasse. Des questions ? - [Silence]

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

Par délibération n°250022 du 7 avril 2025, nous avons approuvé la rétrocession gracieuse des terrains privés suite aux travaux qui ont eu lieu rue de Pendariès en 2019.

La délibération prévoyait la signature d'un acte notarié de rétrocession avec les propriétaires, pour formaliser le transfert de propriété des terrains concernés à la commune.

Afin d'accélérer la procédure, il vous est proposé de modifier cette délibération afin de permettre que ces acquisitions soient régularisées par actes établis en la forme administrative, et non chez un notaire.

>> Votes pour : 15 sur 15 votants

Le conseil municipal approuve l'acquisition à titre gratuit des parcelles privés mentionnées dans la délibération n°250022 du 7 avril 2025, et autorise le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition des parcelles par un acte établi en la forme administrative et autorise Monsieur Jean-Charles BALARDY, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte à intervenir.

La rétrocession de ces terrains prendra effet à compter de la signature des actes administratifs et de la modification des registres cadastraux.

3) PERSONNEL

Délibération n°260005 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE ADMINISTRATIF

M. le Maire : « Cette délibération est la suite d'une part, de la réunion RH qu'on avait tenue début décembre et des premiers comptes rendus qu'on vous en avait fait au conseil municipal de décembre. Donc c'est la mise en adéquation de ce travail de préparation, là, en l'occurrence, du départ de Sylvie. La première modification est une modification de la quotité horaire de G. P., qui passerait, si vous êtes d'accord... »

Mme Aurelle Jégo : « Non. Ça, c'était en décembre. Là, c'est la création du poste qui remplacera S. S. M. en fait. »

M. le Maire : « Oui oui, pardon, là, c'est la deuxième étape, le recrutement, pour 28 heures, d'une personne qui serait chez nous à partir du 1^{er} mai ; c'est la personne qu'on souhaite justement recruter, avec des compétences comptables, pour la mettre en binôme avec S. S. M. et que S. S. M. profite de ses derniers mois pour lui transférer ses compétences et les usages et les logiciels qui vont avec. Des questions ? »

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

>> Votes pour : 15 sur 15 votants

Le conseil municipal décide de créer au tableau des effectifs, à compter du 4 Mai 2026, un emploi permanent à temps non complet à raison de 28/35^{ème} d'agent administratif relevant du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux (catégorie C) et intervenant principalement au niveau de la comptabilité et de la paye mais occupant occasionnellement des fonctions administratives polyvalentes (agent d'accueil...).

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe ou de 2^{ème} classe, selon le profil du candidat retenu.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

4) SDET

Délibération n°260006 : MOTION DE LA COMMUNE DU SEQUESTRE POUR REAFFIRMER LA NECESSITE DE MAINTENIR LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE AU SDET

M. le Maire : « Jean-Charles, comme tu es vice-président du SDET, un mot sur ce courrier qu'on a reçu de la part du SDET, suite à une visite du président du Sénat. En gros, je ne sais pas si vous vous souvenez de cette actualité-là, mais, il s'est posé la question au Sénat de savoir si les syndicats d'énergie départementaux n'allaient pas être rétrocédés aux conseils départementaux. A partir de là, il y a eu une réaction de ces syndicats. »

M. Jean-Charles BALARDY : « Mais ce n'est pas que les syndicats d'électricité, il y a les syndicats d'eau, puisque le Département serait chef de file des réseaux (fibre...). Normalement, ce que demandait les Départements, c'était la décentralisation de Paris sur les départements, et on leur proposait de centraliser des choses communales sur un département. C'est vraiment monté très haut, même au niveau national, et on demande un soutien pour qu'on maintienne la compétence de l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité au sein du syndicat. Aujourd'hui, nous, ici, j'ai retrouvé des archives, on a commencé en 1924. C'est quelque chose qui fonctionne bien. On ne voit pas pourquoi on irait le perdre dans une administration départementale. Donc je vous demande, si vous êtes d'accord, d'approuver cette motion. Et toutes les communes du Tarn l'ont. »

M. le Maire : « Pour compléter ça, j'ai eu un avis complémentaire ce matin, du patron d'ABR, avec qui j'ai parlé un peu de ça - avant que tu arrives d'ailleurs - et lui a trouvé l'idée incongrue de vouloir passer les réseaux d'eau et les réseaux électriques au Département. Ce n'est un secret pour personne, beaucoup de départements ont de grosses difficultés financières. Et donc il craignait que, si on transférait ça, les départements allaient trouver une ressource avec ça et que rien ne garantissait que la ressource que ces syndicats de l'eau et d'électricité remettaient dans les réseaux, donc dans l'économie locale, soit conservée. Il me faisait le parallèle ce matin : lui intervient dans trois domaines, les réseaux d'eau, les réseaux électriques (même si c'est un peu moins), et dans la route, avec comme premier client le Département, et il dit qu'il voit bien que le maillon faible, c'est le Département. Donc il s'inquiétait d'un tel transfert, à partir du moment où les budgets sont globalisés. J'ai eu des gens de l'AMRF aujourd'hui, et c'était assez général de refuser ce transfert. »

M. Jean-Charles BALARDY : « Pourquoi, parce que la taxe qu'on paye sur nos factures, locale, elle revient... Le SDET est obligé de l'investir à 100%. Or avec le Département, elle ne serait pas affectée ; quand elle rentrerait dans une collectivité telle que le Département, ils ne seraient pas obligés d'investir sur le réseau électrique. Est-ce que le SDET est obligé ? Il n'a que ça à faire ! »

M. le Maire : « Pareil pour l'eau. Des questions sur cette motion ? »

Des abstentions ? - [Silence]

Des votes contre ? - [Silence]

Je vous remercie. »

>> Votes pour : 15 sur 15 votants

Le conseil municipal rappelle que :

- le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), depuis sa création en 1937, exerce la qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité.
- le Premier ministre a lancé, en septembre 2025, le nouvel acte de décentralisation qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local.
- le Premier ministre a déclaré, lors de son intervention en clôture de assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, que le Gouvernement souhaitait reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité.

Et demande au Gouvernement de maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire).

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Je vois que les points divers sont principalement des informations. Est-ce qu'avant de passer à ça, il y a d'autres questions diverses ? »

Mme Agnès BRU : « Je voudrais juste dire un petit mot. »

M. le Maire : « Je t'en prie. »

Mme Agnès BRU : « C'est mon dernier conseil municipal - je ne suis pas la seule, mais je parle en mon nom d'abord - je voudrais dire merci, tout simplement. Merci d'abord à Gérard, parce que je me suis régälée pendant ces trois mandats à la mairie. J'ai beaucoup réfléchi et je suis contente de partir, mais en même temps, ça fait un petit peu d'émotion que ce soit la dernière fois. Je me suis régälée, c'est très enrichissant. C'est une belle aventure. Merci aussi à tous mes collègues du conseil municipal ; Gérard en premier parce que c'est vraiment un régal de travailler avec toi. Tu nous as fait confiance, tu nous a délégué des choses intéressantes à creuser et à travailler. Et puis, c'est cette confiance qui nous rassure tous les jours. Je ne sais pas comment ça se passe ailleurs mais à en entendre certains, je pense que ce n'est pas pareil, mais c'est très facile de travailler dans cette mairie ; parce qu'entre vous aussi, les collègues élus, il y a une réelle amitié qui se crée au fil des années, et une confiance réciproque aussi. Et aussi, c'est facile, parce qu'avec le personnel que je remercie, que je remercierai encore (on n'est pas encore au 15 mars !). Voilà ce que je voulais souligner, parce que franchement, ça a été très important pour moi, parce que je me suis sentie soutenue dans des moments difficiles et ça m'a aidé à passer tout ça. Voilà, je voulais juste profiter de ce conseil pour dire merci à tous. »

[applaudissements]

M. le Maire : « Il nous reste des choses tellement banales à dire après - [rires]

Je reprendrai la parole après pour te remercier, et pas que toi.

Dans les choses moins marrantes, il y a des permanences des élections à remplir. Il y a deux bureaux, ça veut dire que pour chaque tranche horaire (ce sont des tranches de deux heures et demi), il y a trois personnes par bureau ; c'est-à-dire qu'à chaque tranche, il faut six personnes. Certes, on peut se répéter sur plusieurs créneaux. Ça, on l'envoie par mail à tout le monde ou je le fais tourner ? Qu'est-ce que vous conseillez ? »

Mme Aurelle JÉGO : « Comme vous voulez. »

M. le Maire : « On peut déjà le faire tourner ? »

Mme Aurelle JÉGO : « Je pense, oui. »

M. le Maire : « On va commencer à le faire tourner. Ça, c'est le bureau 1 et le bureau 2, c'est ça ? »

Mme Aurelle JÉGO : « Oui. »

M. le Maire : « Je vous fais passer ça pour commencer à vous inscrire. S'il y a un créneau qui vous va mais qu'il y a déjà trois personnes inscrites, évitez de vous mettre en 4e, parce que le 4e est facultatif. Il faut qu'on soit au moins trois par créneau. Certes, on posera la question aux nouveaux qui vont venir.

Ensuite, il y a les dates des conseils municipaux d'installation, mais ça, c'est juste pour information. Il n'y a pas de délibération à prendre. »

Mme Aurelle JÉGO : « Ce sont les dates des prochains conseils qui vont venir. Il y a le conseil d'installation qui arrive forcément entre le vendredi et le dimanche qui suit les élections. Ensuite, il y aura le vote du budget qui, cette année, doit intervenir avant le 30 avril. »

M. le Maire : « OK. Du coup, je te réponds maintenant, et dans cette réponse, j'associe ceux qui ne reviennent pas ou ceux pour qui c'est le dernier conseil, avec qui j'ai travaillé 2, 3 mandats, ou un seul mandat. Mais je veux dire aussi un moment pour les conseillers municipaux d'opposition, j'y reviendrai un peu plus tard.

Je commence par Agnès, parce qu'effectivement, on a beaucoup... Je ne sais pas si on dit "travaillé ensemble" parce que ça s'est fait très naturellement dans un premier temps. Je me rappelle de la fois où tu m'as demandé "ai-je bien le niveau pour être première adjointe ?" La question de niveau n'existe pas. C'est surtout une question de confiance, surtout dans une petite collectivité comme la nôtre et avec notre mode de fonctionnement. Que ce soit toi ou Marie-Thérèse, on a travaillé les trois mandats ensemble et en confiance. Avec toi Sophie, on a travaillé deux mandats ; et on a travaillé que deux ans, Sabrina. De ce mode de fonctionnement, j'espère qu'on va en conserver l'esprit, parce je trouve que cela apporte des choses dans nos vies privées. Tu l'as dit, en même temps que se déroulent nos mandats, se déroulent nos vies privées. On a déjà connu ça dans les précédents mandats, et dans ce mandat là aussi, il y a des accidents de vie privée, et dans ces moments-là, la manière de se serrer les coudes, ça n'a plus grand-chose à voir avec une municipalité, avec un code électoral. Ces moments-là nous resserrent de fait, pas forcément toujours de manière agréable, mais en fait, c'est pour ça qu'on vit ensemble dans une collectivité, dans une communauté.

Un mot sur vous deux qui étiez les représentants de l'opposition : en fait, plus ça va et plus je me dis que c'est dommage l'opposition quand même. Et je vois dans les travaux que je mène avec l'association des maires de France, la manière dont se mettent en place les listes. Il semblerait qu'il y ait moins de candidatures en liste cette fois-ci, en nombre... On ne sait pas encore ? Mais quelque part, je dis ça un peu comme un goût de défaite. J'ai travaillé pas mal avec des groupes d'opposition au niveau national, avec une association qui s'appelle « Fréquence commune », et de la difficulté d'avoir de l'information, c'est vrai que c'est très dur d'être dans l'opposition parce qu'on a très peu d'informations, on participe à beaucoup moins de réunions que quand on est dans le groupe majoritaire... Alors ici en plus, on se réunit toutes les semaines, donc c'est fois 10. Et c'est vrai qu'il y a certainement des choses à revoir dans l'organisation des élections, surtout dans les petites communes... Alors dans les grandes communes, je crois que c'est pire ; l'opposition dans les grandes communes c'est un enfer. Si parfois ça vous a été difficile, je m'en excuse. Quand on en a discuté entre nous, les collègues m'ont toujours entendu dire "comment faire pour ouvrir l'information". Mais malgré tout, j'ai bien conscience que ce n'est pas facile, c'est clair.

C'est une page qui se tourne. Merci à ceux qui ont œuvré pour la commune, parce que dans tous les cas, à la fin des fins, on œuvre pour une commune, pour le bien d'autrui. Le niveau de reconnaissance qu'on a dans une commune comme la nôtre, ne va pas chercher bien loin. Et parfois on trouve beaucoup de satisfaction et de gratitude dans des petites choses ou dans des remerciements que l'on n'a pas vus venir.

En tout cas, merci à vous tous. »

La séance est levée à 20h55



Le Maire,
Gérard POUJADE